

L'an deux mille vingt-deux le 13 du mois de MAI  
À 09h30 heures s'est réuni le Comité Syndical  
du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
Dûment convoqué à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée,  
Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE

### Ordre du jour

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Budget primitif 2022– Budget Général –approbation,
- 3) Cotisations des Collectivités 2022
- 4) Questions diverses

#### **PRESENTS :**

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GUILLOIN FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
BOULLAUD STEPHANE	DELEGUE SUPPLEANT

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLOIN STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
MONTAMAT ELIANE	DELEGUEE SUPPLEANTE

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

BRIFFAUD LOUIS-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
GOURMAUD YVON	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
JOSSE VALENTIN	DELEGUE TITULAIRE
LESAUVAGE GHYSLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE

#### **Y ASSISTENT :**

MME FLORENCE VERGER DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VENDEE SEVRE AUTISE  
M. BERTRAND DE LA BONNELIERE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE  
M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE  
MME SABRINA PHELIPEAU, CHARGÉE DE MISSION LEADER DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

---

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur JOSSE, Président du Syndicat prend la parole et revient sur la situation du syndicat en difficulté qui a été présenté lors du comité syndical du 11 mai 2022. Il reconnaît bien que le syndicat a des difficultés financières mais pour autant il souhaite que le syndicat perdure pour la cohésion de nos 3 territoires.

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Stéphane GUILLON Délégué Titulaire représentant la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

## 2 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL – APPROBATION

Le budget est présenté sans la reprise des résultats

		Budget 2021		Réalisé 2021		BUDGET 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>							
011	Charges à caractère général	81 610,00		51 838,86		75 360,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 300,00		77 092,60		91 430,00	
66	Charges financières	1 300,00		286,72		1 000,00	
022	Dépenses d'imprévues	500,00		0,00		500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300,00		2 161,40		2 400,00	
70	Par d'autres redevables				2 251,65		2 000,00
74	Dotations, subventions et participations		234 224,89		105 010,00		168 687,00
75	Autres produits divers de gestion courante				1,86		3,00
77	Produits exceptionnels		3 000,00		2 134,03		
013	Atténuation des charges		10 000,00		128,31		
002	Résultat de fonctionnement reporté	54 214,89					
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>247 224,89</b>	<b>247 224,89</b>	<b>131 379,58</b>	<b>109 525,85</b>	<b>170 690,00</b>	<b>170 690,00</b>
<b>Investissement</b>							
20	Immobilisations incorporelles	56 921,92		23 377,40	4 582,48	7 000,00	
21	Immobilisations corporelles	6 000,00		699,00		0,00	
4581	Opérations pour compte de tiers	341 843,00		96 933,33		229 738,00	
4582	Opérations pour compte de tiers		215 000,00				172 968,00
001	Résultat d'investissement reporté		120 547,92				
10	Dotations, fonds divers et réserves		10 000,00				31 370,00
13	Subventions d'investissement reçues		56 917,00				30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 300,00		2 161,40		2 400,00
	<b>Total investissement</b>	<b>404 764,92</b>	<b>404 764,92</b>	<b>121 009,73</b>	<b>6 743,88</b>	<b>236 738,00</b>	<b>236 738,00</b>
	<b>Total Budget général</b>	<b>651 989,81</b>	<b>651 989,81</b>	<b>252 389,31</b>	<b>116 269,73</b>	<b>407 428,00</b>	<b>407 428,00</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE** (Délib 05-22)

- D'APPROUVER le BUDGET PRIMITIF 2022 comme présenté ci-dessus.

### 3 – COTISATIONS DES COLLECTIVITES 2022

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet et missions

Chaque Communauté de Communes adhérente a obligation de participer à l'équilibre global du budget.

#### **RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes au prorata de leur population respective.
- Toutes autres recettes autorisées par les Articles L5212-19 et L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;
  - les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
  - les subventions de l'État, de la Région, du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
  - les produits des dons et legs ;
  - le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
  - le produit des emprunts ;
  - Toutes autres ressources autorisées par la réglementation

#### **DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET LES FONDS EUROPÉENS :**

##### **RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes à 60 % en fonction de la population respective des 4 EPCI concernés et à 40 % en fonction de la superficie respective des 4 EPCI.
- = Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements pourront abonder le financement du SCOT
- = les subventions de l'Union Européenne

##### **DÉPENSES :**

Les dépenses comprennent les frais inhérents à la gestion et au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Il est proposé une contribution des Collectivités comme suit :

COTISATIONS 2021	SUPERFICIE	POPULATION INSEE	Montant total des cotisations
Cc du Pays de Fontenay Vendée	13348	34 967	48 809,39 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11972	16 258	28 113,68 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	12664	15 605	28 086,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 984</b>	<b>66 830</b>	<b>105 010,00 €</b>

Cotisation LEADER/SCOT 89 258,50 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	SUPERFICIE 40%	POPULATION 60%	TOTAL PAR COLLECTIVITES
Cc du Pays de Fontenay Vendée	12 546,57 €	28 021,27 €	40 567,84 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11 253,19 €	13 028,56 €	24 281,75 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	11 903,64 €	12 505,27 €	24 408,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 703,40 €</b>	<b>53 555,10 €</b>	<b>89 258,50 €</b>

Fonctionnement général 15% 15 751,50 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	POPULATION 100%
Cc du Pays de Fontenay le Comte	8 241,55 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	3 831,93 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	3 678,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 751,50 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (Délib 06-22)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2022 comme indiquée ci-dessus
- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2022 comme indiquée ci-dessus
- **D'APPROUVER** les propositions des tableaux ci-dessus

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Fontenay le Comte  
Le 13 mai 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Stéphane GUILLON

Valentin JOSSE

*Par délégation, le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Stéphane GUILLON*